



BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE TRANSACTION VENTE, LOCATION ET LOCAUX COMMERCIAUX



Tarifs applicables au 1er Juillet 2025

Transaction Vente

Prix net vendeur de	à	% maximum TTC
0 €	80 000 €	Forfaitaire 6 000 €
80 001 €	100 000 €	8,50%
100 001 €	120 000 €	8,00%
120 001 €	160 000 €	7,50%
160 001 €	200 000 €	7,00%
200 001 €	250 000 €	6,50%
250 001 €	300 000 €	6,00%
300 001 €	450 000 €	5,50%
450 001 €	et au-delà	5,00%

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le vendeur (sauf Stipulation contraire prévue au mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

Terrain à vendre : Honoraires d'agence 10 % du prix net vendeur

Honoraires de rédaction d'acte : 350 € TTC à la charge de l'acquéreur.

Avis de valeur : 45 € TTC à la charge du vendeur (déduit des honoraires dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence)

Estimation Valoris l'Adresse : 120 € TTC à la charge du vendeur (déduit des honoraires dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence)

LOCATION À USAGE D'HABITATION (LOI DU 6 JUILLET 1989)

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur

Un mois de loyer hors charge diminué des honoraires de visites et de l'état des lieux à la charge du bailleur

Honoraires de visites, constitution du dossier locataire et de rédaction de bail

<ul style="list-style-type: none"> • Honoraires à la charges du bailleur : 10 € TTC par M² de surface habitable (Zone Tendue). 12 € TTC par M² de surface habitable (Zone Très Tendue). 8 € TTC par M² de surface habitable (Zone non Tendue). 	<ul style="list-style-type: none"> • Honoraires à la charges du locataire : 10 € TTC par M² de surface habitable (Zone Tendue). 12 € TTC par M² de surface habitable (Zone Très Tendue). 8 € TTC par M² de surface habitable (Zone non Tendue).
--	---

Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 3 € TTC du M² de surface habitable.
- Part locataire : 3 € TTC du M² de surface habitable.

BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

à la charge du preneur	HT	TTC
Honoraires de location	5,00%	6,00%
Rédaction d'acte	3,33%	4,00%
réalisation de l'état des lieux	* inclus	* inclus
Total Honoraires de location	8,33%	10,00%

Société LOGERIS, SARL au capital de 6707,36 € - Siège social : 28 rue de Savigny 91390 MORSANG SUR ORGE - RCS EVRY n°329925382 - carte professionnelle Transaction sur Immeubles et fonds de commerce n° CPI 91012016000010563 délivrée par CCI de l'Essonne